

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AS1430

présenté par
Mme Elimas, rapporteure

ARTICLE 50

Modifier ainsi l'alinéa 10 :

1° Substituer au mot :

« entreprises »

le mot :

« entrepreneurs » ;

2° En conséquence, substituer à la première occurrence du mot :

« définies »

le mot :

« définis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.